

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/22

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 18 février 2013

L'an deux mille treize et le dix-huit février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Joël TESTON, 2^{ème} adjoint en l'absence du Maire et du 1^{er} adjoint empêchés.

Date de convocation : le 11 février 2013.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11 votants : 11.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. TESTON – AUZAS – BEUGNET – BOUAZZA – CORNET – CROZIER – HILAIRE – JOLLIVET – SALA – VERNET – VOLLE.

Excusés : M. CHAUSSIGNAND.

Absents : M. MAURIN – FIALON - DELAUZUN.

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Convention entre la Commune et l'A.J.S.B.H fixant les modalités d'attribution de la subvention communale.

M. Joël TESTON, Deuxième Adjoint, donne lecture et soumet à l'approbation du Conseil Municipal la convention qui fixe les modalités d'attribution de la subvention communale à l' « Association Jeunesse Sportive Berg Helvie ».

Il est proposé de verser une part fixe de 300.00 € par an, augmentée de 7.00 € par enfant d'Alba la Romaine licencié en 2013, de 8.00 € par enfant d'Alba la Romaine licencié en 2014 et de 9.00 € par enfant d'Alba la Romaine licencié en 2015.

La durée de cette convention est fixée pour trois ans à compter de 2013.

2013/054

Handwritten signature

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les modalités financières exposées ci-dessus.
- CHARGE son Maire de signer la convention de partenariat correspondante.
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision seront prévus au C/65748 au BP annuel.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 18 février 2013.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 19 février 2013.
Le 2ème Adjoint
Joël TESTON.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

21 FEV. 2013

.../...